

Fiche signalétique

Graisse au molybdène 5 %

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de la matière : Graisse au molybdène 5 %
 Fournisseur : ValPar
 Boîte postale 3856, Route n° 1 Est
 Regina, SK S4P 3R8
 CANADA
 Téléphone : 877-685-4886
 N° de téléphone d'urgence : 306-791-5911
 Canutec (24 hr) : 613-996-6666



2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT	N°CAS	POURCENTAGE
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)	Mélange**(2)	80 à 90 %
Épaississant à complexe de lithium*	Confidentiel	5 à 10 %
Sulfure de molybdène (MoS ₂)*	1317-33-5	3 à 7 %
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-DI-C1-14-alkyles, sels de zinc*	68649-42-3	1 à 2 %
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine*	Confidentiel	<0,3 %

*Ce ou ces produits chimiques sont dangereux selon les critères d'OSHA/WHIMIS

Commentaires sur la composition : Consultez la section 8 pour les limites d'exposition des ingrédients. L'identité des ingrédients chimiques non réglementés par la réglementation fédérale ou régionale américaine ou canadienne (p. ex., réglementation telle que OSHA HCS, EPA [TSCA, CAA, RCRA], SIMDUT HC et LCPE EC) est traitée confidentiellement et n'est pas divulguée ci-dessus.

** (2) L'huile de base pour ce produit peut être un mélange quelconque des produits de pétrole hautement raffinés ci-dessous : CAS 64741-88-4; CAS 64741-89-5; CAS 64741-95-3; CAS 64741-96-4; CAS 64741-97-5; CAS 64742-01-4; CAS 64742-52-5; CAS 64742-53-6; CAS 64742-54-7; CAS 64742-55-8; CAS 64742-56-9; CAS 64742-57-0; CAS 64742-62-7; CAS 64742-63-8; CAS 64742-65-0; CAS 72623-83-7; CAS 72623-85-9; CAS 72623-86-0; CAS 72623-87-1. Cancérogénicité : Les huiles à base de pétrole contenues dans ce produit ont été hautement raffinées par plusieurs procédés, y compris l'extraction par solvant, le déparaffinage au solvant et l'hydrotraitement, pour retirer les produits aromatiques et améliorer les caractéristiques de performance. Toutes les huiles à base de pétrole contenues dans ce produit satisfont aux critères IP 346 de moins de 3 pour cent de HAP extractables par DMSO et ne sont pas considérées cancérogènes par IARC, NTP ou OSHA.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Sommaire d'urgence

- Dangers pour la santé** : L'exposition aux vapeurs produites aux températures élevées peut causer l'irritation respiratoire.
- Sensibilisation** : Aucune information connue.
- Cancérogénicité** : CIRC : Ne figure pas sur la liste des agents de groupe 1, 2A ou 2B. OSHA : Non réglementé. NTP : Ne figure pas sur la liste.
- Tératogénicité** : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou l'un quelconque de ses composants à des concentrations de plus de 1,1 % peut causer des anomalies congénitales.
- Avertissements pour la santé** : INHALATION. Le chauffage peut produire des vapeurs qui peuvent causer l'irritation respiratoire, la nausée et les maux de tête. Le danger d'inhalation à la température ambiante est faible à cause de la volatilité faible de ce produit.
CONTACT AVEC LA PEAU. Le contact répété ou prolongé peut conduire à une condition de peau sèche.
CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant.
INGESTION. Peut causer des douleurs d'estomac et des vomissements. En cas d'ingestion, le danger principal est l'aspiration dans les poumons, qui peut causer la pneumonie.
- Voie d'entrée** : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.

4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : L'inhalation des vapeurs dans des conditions ambiantes ne pose pas de problème en général. Si la victime est accablée par les vapeurs du produit chauffé, éloignez-la immédiatement de la source d'exposition. Amenez immédiatement la personne exposée à l'air frais. En cas de troubles de la respiration, l'oxygène peut être nécessaire. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
- Yeux** : Rincez immédiatement les yeux avec de l'eau. Continuez à rincer pendant 15 minutes au moins. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
- Peau** : Retirez les vêtements contaminés. Lavez à fond la peau avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
- Ingestion** : Ne provoquez pas les vomissements ! Consultez immédiatement un médecin !

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Point d'éclair (°C)** : Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer l'irritation
- Limite inférieure d'inflammabilité (%)** : N/D
- Limite supérieure d'inflammabilité (%)** : N/D

-
- Agents extincteurs** : Utilisez : Dioxyde de carbone (CO₂). Produits chimiques secs : sable, dolomite etc. Mousse résistant à l'alcool. Jet d'eau, brouillard ou pulvérisation.
- Procédures particulières de lutte contre l'incendie** : Utilisez l'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Un jet d'eau peut être utilisé pour rincer les renversements loin des sites d'exposition et diluer les renversements pour les transformer en mélanges ininflammables. Évitez les jets d'eau des lances : cela dispersera et propagera l'incendie. Gardez les eaux usées hors des égouts et des sources d'eau. Endiguez pour contrôler l'eau.
- Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion** : La pression augmentera dans les contenants fermés surchauffés.
- Produits de décomposition dangereux** : Fumée/vapeurs âcres. Oxydes de : carbone soufre
- Mesures de protection en cas d'incendie** : Un équipement respiratoire autonome et des vêtements résistant aux produits chimiques sont recommandés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions personnelles** : Minimisez le contact avec la peau.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Gardez le produit hors des égouts et des cours d'eau à l'aide de digues et de retenues. Informez les autorités si le produit a pénétré ou peut pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les terrains sur des zones étendues. Assurez la conformité avec la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Procédures de nettoyage des renversements** : Contenez les renversements. Absorbez les petites quantités. Recueillez les grandes quantités et ramenez-les dans le contenant d'expédition. Rincez la zone avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

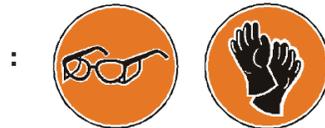
- Précautions de manutention** : Ventilez bien, évitez de respirer les vapeurs. Utilisez un respirateur approuvé si la contamination de l'air dépasse le niveau acceptable. Ne réutilisez pas le contenant. Gardez le couvercle fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. N'entrez pas ou ne mélangez pas avec des oxydants forts. Évitez les renversements et le contact avec la peau et les yeux. Des stations de lavage des yeux et des douches d'urgence doivent être disponibles au lieu de travail.
- Précautions d'entreposage** : Entrez loin des acides et des agents oxydants forts. Éloignez de la chaleur, des étincelles et des flammes vives.
- Critères d'entreposage** : Entreposage des produits chimiques.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composant	STD	TWA STEL
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées OSHA (extraits par DMSO IP346 <3 %)		5 mg/m ³ comme brouillard d'huile
	ACGIH	5 mg/m ³ comme brouillard d'huile 10 mg/m ³ comme brouillard d'huile
Sulfure de molybdène (MoS ₂)	OSHA	N. É.
	ACGIH	3 mg/m ³ (resp) comme Mo 10 mg/m ³ (ihl) comme Mo
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine	OSHA	0,5 mg/m ³ comme Sb
	ACGIH	0,5 mg/m ³ comme Sb

Équipement de protection

Équipement de protection individuelle (Pictograms)



- Contrôles d'ingénierie** : Utilisez des contrôles techniques pour réduire la contamination de l'air à un niveau d'exposition admissible.
- Ventilation** : Pas d'exigence de ventilation spécifique relevée, mais la ventilation mécanique peut toujours être requise si la contamination de l'air dépasse le niveau acceptable.
- Respirateurs** : Pas de recommandation particulière fournie; mais une protection respiratoire peut toujours être requise dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'air est excessivement contaminé.
- Gants de protection** : Gants résistant aux produits chimiques recommandés pour empêcher le contact prolongé ou répété. Utilisez des gants de protection fabriqués en : latex.
- Protection des yeux** : Portez des lunettes antiéclaboussures pour empêcher tout risque de contact avec les yeux.
- Vêtements de protection** : Portez des vêtements appropriés pour empêcher le contact répété ou prolongé avec la peau.
- Pratiques hygiéniques de travail** : Lavez-vous à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect/état physique	:	Graisse
Couleur	:	Gris
Odeur	:	Légère (ou diffuse). Pétrole.
Description de la solubilité	:	Insoluble dans l'eau.
Masse volumique	:	0,90
Température (°C)	:	15,6 (60 °F)
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1)	:	> 5
Pression de vapeur	:	< 0,1 mm Hg
Température (°C)	:	20 (68 °F)
Taux d'évaporation	:	< 1
Référence	:	BuAc = 1

10. INFORMATION SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ CHIMIQUES

Stabilité	:	Normalement stable.
Situations à éviter	:	Évitez le contact avec les acides et les substances oxydantes.
Polymérisation dangereuse	:	Ne se produira pas.
Description de la polymérisation	:	
Produits dangereux de décomposition	:	Sans objet Oxydes de : carbone soufre

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information toxicologique	:	Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible pour la préparation elle-même.
---------------------------	---	---

Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)

Données toxicologiques	:	SIMDUT (Canada) = n'est pas un produit contrôlé. Cancérogénicité. IP346 = <3 % extraits par DMSO.
Dose toxique – LD 50	:	> 5 000 mg/kg (oral, rat)
Dose toxique – peau LD 50	:	> 2 000 mg/kg (peau, rat)
Conc. toxique – LC 50	:	Aucune information disponible (AID).
Irritation	:	Le contact prolongé avec la peau peut causer l'irritation.
Sensibilisation	:	N'est pas sensibilisateur en l'état actuel des connaissances.

Épaississant à complexe de lithium

Dose toxique – LD 50	:	Aucune information disponible (AID).
Conc. toxique – LD 50	:	Aucune information disponible (AID).

Sulfure de molybdène (MoS₂)

Dose toxique – LD 50	:	> 2 000 mg/kg (oral, rat)
Dose toxique – peau LD 50	:	> 2 000 mg/kg (peau, rat)
Conc. toxique – LC 50	:	2 820 ppm/4 hr (inh, rat)

Dialkyldithiocarbamate d'antimoine

Dose toxique – LD 50	:	16 400 mg/kg (oral, rat)
Dose toxique – peau LD 50	:	16 000 mg/kg (peau, rat)
Conc. toxique – LC 50	:	100 ppm (inh, rat)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Information écologique : Aucune donnée écologique expérimentale concernant le produit lui-même.
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)
Épaississant à complexe de lithium
Sulfure de molybdène (MoS₂)
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : La substance renversée, le contenu non utilisé et les contenants vides doivent être éliminés conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Classe de danger DOT : Non réglementé.
Remarques concernant le transport maritime : Non réglementé selon IMDG.
Remarques concernant le transport aérien : Non réglementé selon IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation fédérale américaine**

Composant	SARA 302	CERCLA	SARA 313
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)	Non.	Non.	Non.
Épaississant à complexe de lithium	Non.	Non.	Non.
Sulfure de molybdène (MoS ₂)	Non.	Non.	Non.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-DI-C1-14-alkyles, sels de zinc	Non.	***	N982 – Zn
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine	Non.	***	N010 – Sb

Situation vis-à-vis de la réglementation

: *** Indique qu'aucun RQ n'est affecté à cette classe générique ou vaste, bien que la classe soit une classe de substances dangereuses CERCLA. Consultez le registre fédéral 50 13456 (4 avril 1985). Les valeurs de la colonne de la section 313 représentent les codes de catégorie pour les déclarations en vertu de la section 313.

Loi sur l'air propre

Composant	Prévention des fuites accidentelles CAA
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)	Non.
Sulfure de molybdène (MoS2)	Non.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-DI-C1-14-alkyles, sels de zinc	Non.
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine	Non.

Catégories de danger SARA : Aucun

Réglementation des états américains

Composant	CA	MA	FL	MN	NJ	PA	RI
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)	Non.						
Sulfure de molybdène (MoS2)	Non.	Non.	Oui.	Non.	Non.	Non.	Non.
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-DI-C1-14-alkyles, sels de zinc	Non.	Non.	Oui.	Oui.	Oui.	EH	Non.
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine	Non.						

Situation vis-à-vis de la réglementation d'état

: Danger pour la reproduction – proposition 65 : Ce produit peut contenir le ou les produits chimiques suivants, considérés par la Loi sur l'eau potable sécurisée et la mise en application des lois sur les substances toxiques de l'État de Californie de 1986 comme causant la toxicité congénitale et nécessitant désormais des avertissements : Toluène, danger pour le développement, no de CAS 108-88-3. <1 ppm

Système d'information sur les matières dangereuses au lieu de travail – SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation des produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par la CPR.

Classification du produit contrôlé : N'est pas un produit contrôlé

Inventaires mondiaux

Composant	CAN	É.-U.	UE	AUS	JAP	KOR	PHLP	CHN
Huiles de lubrification, pétrole, huiles de base, hautement raffinées (extraits par DMSO IP346 <3 %)	DSL	Oui	EINECS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Épaississant à complexe de lithium	DSL	Oui	EINECS	Non	Oui	Oui	Non	Non

Sulfure de molybdène (MoS ₂)	DSL	Oui	EINECS	Oui	PRTR1	Oui	Oui	Oui
Acide phosphorodithioïque, esters O,O-DI-C1-14-alkyles, sels de zinc	DSL	Oui	EINECS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dialkyldithiocarbamate d'antimoine	NPRI	Oui	EINECS	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

- É.-U. (TSCA)** : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire TSCA (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques) ou sont exemptés de se conformer aux exigences TSCA.
- Canada (DSL)** : Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste des substances nationales (DSL) du Canada ou sont exemptés de se conformer aux exigences DSL.
- Europe (EINECS/ELINCS/NLP)** : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes (EINECS), sur la liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) ou sur la liste des ex-polymères (NLP); ou ils sont exemptés des exigences des listes de l'UE.
- Japon (ENCS)** : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE de l'inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) et qui ne sont PAS EXEMPTÉS des exigences ENCS.
- Philippines (PICCS)** : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE de l'inventaire philippin des produits chimiques et substances chimiques (PICCS) et qui ne sont PAS EXEMPTÉS des exigences PICCS.
- Australie (AICS)** : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE de l'inventaire australien des substances chimiques (AICS) et qui ne sont PAS EXEMPTÉS des exigences AICS.
- Corée (ECL)** : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE des produits chimiques existants de la Corée (ECL) et qui ne sont PAS EXEMPTÉS des exigences KECL.
- Chine (IECS)** : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui NE FIGURENT PAS SUR LA LISTE de l'inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECS) et qui ne sont PAS EXEMPTÉS des exigences de l'IECS.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification de danger NFPA-HMIS

- Santé** : Irritation; blessure résiduelle mineure (1) - HMIS/NFPA
- Inflammabilité** : Brûle seulement si pré-chauffé [1] - HMIS/NFPA
- Réactivité** : Normalement stable (U) - HMIS/NFPA
- Indice de protection individuelle** : B - Lunettes et gants de sécurité
- Code de tarif (tableau B)** : 2710.19.3750 Graisses de lubrification, avec ou sans additifs
- Commentaires de révision** :
 - Section 1 : Changement de nom
 - Section 1 : Numéro de produit
 - Section 1 : Synonymes
 - Section 1 : Fabricant
 - Section 2 : Composition (en pourcentage)
 - Section 2 : Commentaires sur la composition
 - Section 11 : Information toxicologique
 - Section 12 : Information écologique

Section 15 : Réglementation des états américains
Section 15 : SIMDUT
Section 15 : Inventaires mondiaux
Section 16 : Code de tarif (tableau B)
Section 16 : Démenti

Avis de non responsabilité

- : L'information présentée ici a été compilée à partir de sources jugées fiables et est exacte, au meilleur des connaissances de ValPar. Toutefois, ValPar ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande et de convenance à cette fin particulière, quant à l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus de leur utilisation. ValPar n'assume aucune responsabilité en cas de blessure subie par le destinataire ou une tierce personne ni pour tout dommage causé à des biens, et le destinataire assume tous les risques.